COMMISSION ARBITRES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.73

PV N°36 DU SAMEDI 10/05/2025

Réunion du lundi 5 mai 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable Administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignateur arbitres seniors D3 & D5 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Désignateur arbitres seniors D4 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Désignateur arbitres assistants Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Validateur des observations des arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse mail : **arbitres@loire.fff.fr** doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation…). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

COURRIERS RECUS

M. RIBIER Michel : rapport sur la rencontre opposant St Anthéme / Toranche du 3 mai.
Grand-Croix Lorette : demande un arbitre pour la rencontre du 17 mai à 15h30 opposant St Etienne Sud / Grand-Croix Lorette.
M. Costa Lionel : démission du club pour le statut de l'arbitrage.
Roannais foot 42 : modification du lieu de la rencontre pour la demi-finale de la coupe Valeyre Léger du 17 mai.
Commission Féminine : match de la demi-finale coupe principale féminine à 8 en catégorie seniors aura lieu le 8 mai à 14h stade René Oblette (Pouilly les Nonains).

INDISPONIBILITES

M. BOUAZIZ Abdelghani : 21 jours à partir du 5 mai.

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins 4 semaines avant la date d'indisponibilité. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

AGENDA

- ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES – MODULE 8
DIMANCHE 18 MAI, de 9h à 17h à VEAUCHE, stade Irénée Laurent (repas pris en charge sur place).
Merci de remplir le formulaire envoyé par le Conseiller Technique.

DOSSIER MEDICAL ARBITRE

Le Dossier Médical Arbitre 2025-2026 est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ». (examens possibles à compter du 1er avril 2025 et pas avant).

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond. Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans (au 01/07/2025) :

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé AVANT la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable). Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA.
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. Seul le cardiologue décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3

RAPPELS ADMINISTRATIFS

Messieurs les arbitres, lorsque vous officiez, vous êtes priés de ne pas porter un maillot ou un survêtement du club ligérien que vous représentez ou dans lequel vous jouez.

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline, via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).
La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur à une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.
Il est rappelé à tous les arbitres officiels que lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match (officiel ou amical) en tant qu'arbitre bénévole, vous devez obligatoirement demander l'aval de votre désignateur et informer la CDA par courriel. En cas de non-respect de cette règle, vous vous exposez à des sanctions.

Rappel des consignes de cette saison :
https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire
(carton blanc : https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf)

HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

INFORMATION AUX ARBITRES OFFICIANTS EN FOOT DIVERSIFIE

Si lors de l'arrivée des équipes critérium sur le terrain une (des) rencontre(s) officielle(s) de jeunes et/ou féminines (plateau, match, etc…) se déroule(nt), les équipes critérium doivent OBLIGATOIREMENT attendre la fin de la (des) rencontre(s) avant de pénétrer sur le terrain (même si un demi-terrain est libre) et ceci avant sanctions.

ARBITRE SOLIDARITE

Pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE responsable d'arbitre solidarité au : 07 60 08 56 40.

FORMATION INITIALE D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :
https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/